



## Déclaration liminaire CGT au CTM du 5 avril 2018

Madame la ministre,

Nos concitoyens ignorent totalement que nous existons. Ils connaissent les armées, ont parfois droit à des pseudo-briefing géostratégiques de plateaux téléés et n'ignorent plus ce que signifie l'expression « cyber-défense ».

Par contre, les coulisses, celles du soutien général ou opérationnel, celles où évoluent vos agents civils leurs sont totalement inconnues. Il s'agit d'une population dont on ne parle jamais, ni les experts des plateaux téléés qui n'ont aucune fiche sur la question, ni les commentateurs des cérémonies du 14 juillet.

Rassurez-vous, vos agents civils n'aspirent pas forcément à une notoriété particulière mais des questions se posent sur les conséquences évidentes d'un tel anonymat dans l'esprit de nos dirigeants. Est-ce par ce qu'on ne sait pas qu'on existe qu'on envisage d'externaliser nos missions sans vergogne ? Est-ce ce manque de visibilité qui fait qu'on ignore aussi facilement nos conditions de travail ?

Conditions de travail : voilà bien un gros mot lorsqu'on l'explore dans toute sa réalité.

Loin des grands discours, la réalité de vos services est celle de la souffrance.

Combien d'agents à moins de 5 ans de la retraite viennent tous les matins prendre leur poste en expliquant à leurs collègues qu'ils en ont assez, qu'ils sont pressés de partir ?

Nous allons vous soumettre des exemples de portée générale ou de cas particuliers que vos visites de service ne révéleront jamais et qui sont un florilège non exhaustif de ce à quoi nous sommes quotidiennement confrontés.

La tension dans les services est palpable sur la subtile question où se mêlent conditions salariales et reconnaissance. Alors que le hold-up sur le point d'indice perdure, chaque résultat de CAP d'avancement amène son lot de consternation, d'incompréhension et de sentiment d'injustice. Non pas que « ceux qui passent » ne le méritent pas. Seulement, la légitime déception de « ceux qui ne sont pas passés » est d'autant plus corrosive qu'il ne reste bien souvent que cet horizon de satisfaction.

L'instauration du RIFSEEP, solution miracle entre toutes, pourrait un peu plus les choses. Il y a d'abord le classement vexatoire et opaque en groupes différenciés selon des critères subjectifs. Il y a ensuite le CIA attribué à la tête du client et le constat qu'en de nombreux endroits des agents de même grade accomplissant les mêmes tâches et, comble d'incohérence, ayant les mêmes CREP, se retrouvent avec des gratifications différentes.

Citons également un mode de gestion illégal que vos services imposent à vos agents.

Malgré nos protestations argumentées, on exhorte toujours les lauréats d'un avancement à se chercher eux-mêmes un poste pour « valider » leur avancement alors que la loi 84-16 en son article 58 dispose que d'abord, l'agent doit être nommé, qu'ensuite l'administration doit lui assigner un emploi correspondant à son nouveau grade et que s'il refuse il peut perdre son avancement. On est très loin de la pratique de gestion aujourd'hui imposée qui déresponsabilise l'administration et fait peser des obligations illégales sur les épaules de vos agents.

Le CAMID continue toujours de réclamer des trop-perçus à vos agents au-delà des deux ans légaux fixés par la loi 2000-321, article 37-1. Faisant fi de la loi et des directives du ministère des finances, on vient donc réclamer des trop perçus hors délais, sans complexe, alors que les événements sont tellement loin que l'agent n'a plus d'élément pour se justifier. Le record que nous avons relevé jusqu'ici est de presque 6 ans.

**Fédération Nationale  
des Travailleurs de  
l'État**

263 rue de Paris - Case 541

93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01

Mail : trav-etats@cgt.fr

Il y aussi le reporting jusqu'à la nausée. Le SCA s'en est fait très tôt une spécialité mais il crée des émules. Les effectifs sont en baisse et on demande à vos agents de remplir de plus en plus de tableaux de bord, de fournir de plus en plus de données sur leur activité quotidienne. De retour, il n'y en pas ou très peu et on se demande légitimement à quoi tout cela sert, si cette perte de temps est utile, si le stress lié aux procédures de reporting en vaut la peine.

Et puis il y a le régime des petits chefs retors, dont certains ont sans doute échappé à la vigilance républicaine qui devrait être de règle aussi bien en classes prépa aux écoles militaires qu'à l'accès aux dites écoles.

Ceux qui par exemple modifient les cycles de travail par simple note de service.

Ceux qui expliquent en période de canicule à des hommes non soumis à des contraintes de vêtements de sécurité qu'ils ne peuvent porter des chaussures ouvertes mais que « pour les dames ce n'est pas pareil ».

Ceux qui refusent une mutation à une collègue géographiquement éloignée de son conjoint malade et qui disent « la seule façon dont vous partirez d'ici, ce sera par la fenêtre ».

Ceux qui refusent de comptabiliser les accidents du travail et créent les pires difficultés aux agents soucieux de faire valoir leurs droits.

L'atmosphère est devenue pesante.

Madame la ministre, depuis votre entrée en fonction il y a quelques mois, vous avez manifesté plus d'assiduité en CTM que votre illustre prédécesseur. Vous avez multiplié les visites également.

Ne perdez cependant pas de vue que chacune de vos visites « sur le terrain » est soigneusement préparée par les directions et états-majors concernés.

Quand la ministre est là tout va toujours très bien. La consigne n'est pas écrite. Elle est parfois verbalement explicite. En tous cas, elle fait partie de la conscience collective.

N'oubliez pas, si ça vous arrive, qu'un agent qui profite de votre venue pour vous dire un tant soit peu que tout n'est pas rose, le fait à ses risques et périls.

Le CTM est l'un des seuls lieux où la parole de nos collègues peut vous être transmise et aujourd'hui nous tenons à vous dire qu'il y a urgence à nous redonner des conditions de travail sereines et respectueuses de nos droits.